



**Critères nationaux de sélection pour le  
Championnat du Monde Junior  
(août 2022 – Sofia - Bulgarie)**

## **1. Informations générales**

### **1.1 Date du Championnat**

Le Championnat du Monde Junior 2022 (CMJ) de Taekwondo se déroulera en août 2022 (*dates exactes à confirmer*).

### **1.2 Lieu**

Sofia (Bulgarie)  
(*lieu exact à confirmer*)

### **1.3 Eligibilité**

Les conditions requises pour participer au CMJ sont les suivantes. Le taekwondoin<sup>1</sup> doit être :

- de nationalité belge,
- affilié à une fédération membre de la Belgian Taekwondo Federation,
- en possession d'une licence GAL 2022,
- porteur d'un diplôme de 1<sup>er</sup> Dan Kukkiwon minimum,
- né en 2007 ou 2006 ou 2005.

### **1.4 Catégorie de poids**

Les catégories de poids ouvertes à la sélection sont :

- Femmes : -42kg, -44kg, -46kg, -49kg, -52kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, +68kg
- Hommes : -45kg, -48kg, -51kg, -55kg, -59kg, -63kg, -68kg, -73kg, -78kg, +78kg

### **1.5 Nombre de sélectionnés par catégorie**

Un seul taekwondoin par catégorie de poids et par nation peut être sélectionné.

### **1.6 Dale limite d'inscription**

La date limite pour inscrire les taekwondoins sélectionnés est le xx/xx/2022 (*lors de la rédaction de ces critères, cette date n'est encore pas connue*).

### **1.7 Période de sélection**

La période de sélection débute le 12/03/2022 et se clôture le 29/05/2022.

---

<sup>1</sup> Dans le présent document, le masculin est employé à titre épïcène.

## 2. Les critères nationaux de sélection

### 2.1 Les critères

Afin d'être sélectionnable pour une participation au CMJ 2022, le taekwondoin belge doit satisfaire au minimum à une des conditions suivantes :

- a) Avoir rempli les critères de sélection pour le Championnat d'Europe Senior 2022.

#### Remarques :

- Le taekwondoin (né en 2005) qui a rempli ce critère « a » est automatiquement sélectionné pour le CMJ 2022.
- Il combattra dans la catégorie de poids junior la plus adaptée en se référant au tableau 1 d'équivalence ci-dessous :

Femmes				Hommes				
Catégories senior	Catégories juniors			Catégories senior	Catégories juniors			
-46	-42	-44	-46	-54	-45	-48	-51	-55
-49	-49			-58	-55	-59		
-53	-52	-55		-63	-59	-63		
-57	-55	-59		-68	-68			
-62	-59	-63		-74	-73	-78		
-67	-63	-68		-80	-78	+78		
-73	+68			-87	+78			
+73	+68			+87	+78			

Tableau 1 : équivalence entre les catégories de poids seniors et juniors.

- Dans le souci d'une gestion du poids éthique garantissant la bonne santé des taekwondoins, le poids du taekwondoin, correctement hydraté (l'appareil digestif et la vessie vides), ne pourra pas excéder de plus 5 % le poids de la catégorie convoitée. En cas de dépassement de ces 5%, la commission nationale de sélection analysera sa composition corporelle.
- b) Avoir remporté au moins une médaille d'argent et une de bronze lors des tournois de sélection suivants :
- Open des Pays-Bas G2 (12-13/03/2022),
  - Open de Belgique G2 (19-20/03/2022),
  - Open d'Espagne G2 (2-3/04/2022),
  - Open de Suède G2 (30/04 et 01/05/2022),
  - Open d'Autriche G2 (28-29/05/2022).

#### Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les médailles doivent être remportées dans une même catégorie de poids.
- Le taekwondoin sera sélectionné dans la catégorie de poids dans laquelle il a rempli les critères de sélection.
- L'organisme des juniors est en croissance. Si un taekwondoin sélectionné n'arrivait plus à tenir son poids afin de rester dans la catégorie où il s'est sélectionné, après analyse des chances de succès, à la demande de sa direction technique, ce taekwondoin pourrait monter de catégorie à condition qu'il n'y ait personne de sélectionné dans la catégorie supérieure.



- Si certains tournois de sélection ne devaient pas accueillir les catégories juniors ou être annulés, la Commission Nationale de Sélection se réserve le droit de revoir les critères.

## 2.2 En cas d'égalité :

Si plusieurs taekwondoïns ont réalisé le critère de sélection « b », ceux-ci seront départagés de la manière suivante :

Le taekwondoïnn qui aura remporté la plus grande somme de points en trois participations aux opens de sélection, dans la catégorie concernée, sera sélectionné. Les points sont attribués sur base du tableau 2 ci-dessous :

Résultat	G2
1 <sup>ère</sup> place	20
2 <sup>ème</sup> place	12
3 <sup>ème</sup> place	7,2
5 <sup>ème</sup> place	4,32
9 <sup>ème</sup> place	3,02
17 <sup>ème</sup> place	2,12
33 <sup>ème</sup> place	1,48
65 <sup>ème</sup> place	1,04

Tableau 2 : Points attribués par la WT en fonction du niveau atteint dans l'open G2

### Remarques :

- Un résultat sera pris en compte uniquement si au moins un combat a été remporté lors du tournoi concerné.
- Les trois meilleurs résultats doivent avoir été obtenus dans une même catégorie de poids WT. Des résultats obtenus dans des catégories de poids WT différentes ne peuvent être comptabilisés ensemble.
- La commission nationale, sur base de l'analyse du dossier orienté sur les chances de succès, pourra proposer au taekwondoïnn non sélectionné (qui a rempli les critères de sélection) de combattre dans la catégorie supérieure à condition que cette catégorie soit libre.

## 2.3 En cas de nouvelle égalité

En cas de nouvelle égalité, la commission nationale de sélection sélectionnera un taekwondoïnn sur base d'une analyse multifactorielle des dossiers en tenant compte (liste non exhaustive) :

- du nombre de combats gagnés,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a perdu,
- du niveau des adversaires contre lesquels il a gagné,
- des résultats réalisés dans d'autres catégories de poids,
- de la stabilité du poids,
- de l'âge du taekwondoïnn dans la catégorie,
- de l'âge biologique (maturation et croissance) du taekwondoïnn,
- ...

## 3. Référence

En cas de litige sur la compréhension des critères de sélection, le texte rédigé en français est la référence.